



## La lettre d'Afrique centrale

**Cameroun – Centrafrique – Congo – Gabon – Guinée Équatoriale – République Démocratique du Congo – São Tomé et Príncipe – Tchad**

© DG Trésor

N° 10 – mars 2018

### EDITO

#### EDITO

#### CAMEROUN

*Sur deux décennies, la croissance économique a conduit à une baisse de la pauvreté, au prix d'une montée des inégalités.....2*

*La SODECOTON souhaite engager un ambitieux plan de redressement.....4*

*Fiscalité au Cameroun : peu de changements de fond, mais la modification de la procédure de sursis de paiement inquiète les entreprises.....5*

#### CENTRAFRIQUE

*Poursuite de la croissance fragilisée par l'insécurité, progression insuffisante des recettes de l'État et dépenses ajustées en conséquence.....6*

#### CONGO

*Le gouvernement compte sur la production pétrolière pour une reprise de la croissance, un rééchelonnement de dette s'impose.....7*

#### GABON

*La zone économique spéciale de Nkok, une initiative prometteuse.....9*

#### GUINÉE ÉQUATORIALE

*Récession moins prononcée et réduction du déficit budgétaire, mais baisse des avoirs extérieurs.....11*

#### TCHAD

*Tchad : des espoirs de reprise, un budget ambitieux toujours très dépendant des financements extérieurs malgré le rééchelonnement du prêt Glencore.....12*

#### Les défis de la dette

Les pays de la CEMAC ont été frappés par la crise alors que leur dette extérieure était en reconstitution rapide après les annulations dans le cadre de l'initiative « Pays Pauvres Très Endettés », et que certains d'entre eux avaient commencé à accumuler des arriérés intérieurs. Les programmes FMI dans lesquels sont engagés quatre pays (Cameroun, Gabon, RCA, Tchad) visent à leur faire retrouver une trajectoire d'endettement soutenable. Cela passe, selon les cas, par la renégociation d'une partie de leur dette extérieure (cas de la RCA et du Tchad qui vient d'obtenir un rééchelonnement de la dette Glencore), par le plafonnement des emprunts de toute nature (Gabon) ou non concessionnels (Cameroun), par le rééchelonnement de la dette intérieure vis-à-vis des banques (cas de la RCA), et dans tous les cas par une impossibilité de recours aux avances de la BEAC. Le respect des conditionnalités peut être difficile. Les décaissements des dernières tranches des concours FMI ont requis des dérogations pour le Cameroun (critère de plafonnement de l'endettement), le Gabon et le Tchad (critère d'apurement des arriérés extérieurs). Le Congo, quant à lui, ne pourra s'engager dans un programme FMI qu'après avoir obtenu un rééchelonnement de sa dette vis-à-vis des traders Glencore et Trafigura, et de la Chine. Dans tous les cas, des programmes d'apurement d'arriérés intérieurs doivent être mis en place. Des audits de ces arriérés sont prévus ou en cours au Cameroun, au Gabon et au Tchad. Ces programmes d'apurement, pour avoir un impact maximal sur la trésorerie des entreprises, et donc des banques et ainsi contribuer à la relance de la croissance, devront concerner non seulement les arriérés de l'État, mais aussi ceux des Collectivités locales, Établissements publics et Sociétés nationales. Ils ne devront pas se limiter aux paiements en instance au Trésor public : les règlements susceptibles d'être ordonnancés par les ministères techniques devront être traités. La maîtrise de la dette extérieure et l'apurement des arriérés intérieurs, alors que les possibilités de recours au crédit des banques commerciales sont limitées, supposent un effort de priorisation des dépenses, en premier lieu d'investissement.

François Giovalucchi  
Chef du Service Économique Régional pour  
l'Afrique centrale



## CAMEROUN

### Sur deux décennies, la croissance économique a conduit à une baisse de la pauvreté, au prix d'une montée des inégalités

#### **Pauvreté et inégalités, des évolutions contrastées selon les périodes**

Le Cameroun a enregistré au cours des deux dernières décennies une période de croissance économique soutenue (taux de croissance annuel moyen du PIB de 6,8 % entre 1996 et 2014) qui s'est traduite par un recul significatif de l'extrême pauvreté. En 1996, 48,1 % de la population vivaient avec moins de 1,9 dollar par jour. Près de vingt ans plus tard, cette part n'était plus que de 24,0 %<sup>1</sup> (cf. graphique 1). Toutefois, de nombreux indicateurs montrent que les fruits de la croissance n'ont pas été répartis équitablement au sein de la population

La période s'étalant de 1996 à 2001 a été la plus favorable en combinant un fort recul de la pauvreté et une baisse des inégalités dans un contexte de croissance dynamique (7,6 % par an en moyenne). En l'espace de six ans, trois millions de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté. La dévaluation du franc CFA intervenue en 1994 a certes constitué un choc pour l'économie camerounaise mais elle a pu bénéficier aux populations rurales en soutenant leurs revenus par la reprise des exportations de produits agricoles.

La tendance s'est ensuite inversée au cours des années 2000 dans un contexte de ralentissement de la croissance. Entre 2001 et 2007, on observe ainsi une progression rapide de la pauvreté conjuguée à une hausse des inégalités : 1,8 millions de personnes supplémentaires vivent alors avec moins de 1,9 dollar par jour et l'indice de Gini<sup>2</sup>, basé sur les dépenses de consommation, augmente de 0,7 point.

Entre 2007 et 2014, le taux de pauvreté baisse à nouveau mais le nombre de pauvres reste stable du fait de la dynamique démographique. En revanche, les inégalités se creusent fortement : l'indice de Gini passe de 42,8 en 2007 à 46,5 en 2014. A titre de comparaison, la valeur de l'indice de Gini était de 32,3 en France en 2014. Enfin, on observe également sur cette dernière période une aggravation des situations de pauvreté : la profondeur de la pauvreté<sup>3</sup> a augmenté de 2,1 points pour s'établir à 14,4 % en 2014. Les fruits de la croissance, à nouveau dynamique, n'ont donc pas été distribués équitablement.

#### **Une concentration de la pauvreté monétaire dans les campagnes, le Nord particulièrement affecté**

Ces situations de pauvreté sont concentrées de manière très nette dans les campagnes. Selon les chiffres de l'INS basés sur le seuil de pauvreté national<sup>4</sup>, la pauvreté monétaire aurait très fortement diminué en zone urbaine : elle ne concernait plus que 8,9 % de la population en 2014, contre 41,4 % en 1996. A l'inverse, la pauvreté en zone rurale s'inscrit en hausse depuis le début des années 2000 pour s'établir à 56,8 % de la population en 2014 (cf. graphique 2). Le milieu rural concentre ainsi plus de 90 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté national, alors qu'il n'abrite que 60 % de la population nationale.

Une décomposition à l'échelle régionale laisse également apparaître une fracture entre le nord et le sud du pays. Les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Nord-Ouest affichent des taux de pauvreté largement supérieurs à la moyenne nationale et, dans la plupart des cas, en progression depuis 2007. Enfin, c'est également dans l'Extrême-Nord et dans le Nord que la profondeur de la pauvreté est la plus marquée. Outre les moindres opportunités économiques et le plus faible accès aux services sociaux de base, cette situation s'explique par des difficultés structurelles liées à l'éloignement géographique qui renchérit certains produits. Les problèmes sécuritaires qui frappent ces zones proches du bassin du lac Tchad et frontalières du Nigéria ont par ailleurs largement entravé les échanges commerciaux et conduit à des déplacements de populations importants depuis le début des années 2010.

<sup>1</sup> En termes de pauvreté ainsi mesurée, le Cameroun obtient des résultats inférieurs à la moyenne d'Afrique subsaharienne qui s'établissait à 16,0 % en 2013.

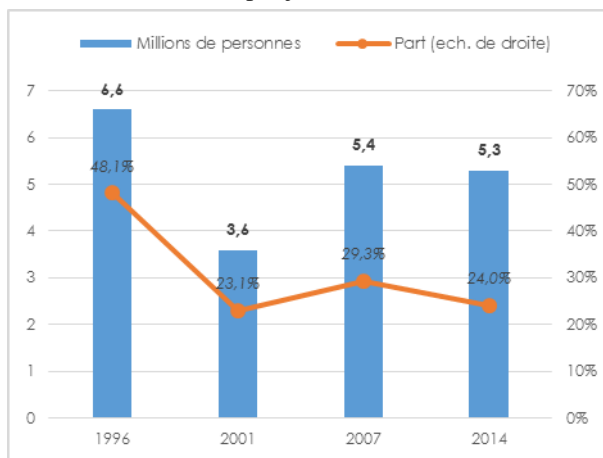
<sup>2</sup> Appliqué à l'étude des revenus ou des dépenses d'une population, l'indice de Gini permet de mesurer les inégalités de répartition des revenus. L'indice de Gini varie de 0 à 100, la valeur 0 traduisant une situation de répartition des revenus parfaitement équitable et 100 une situation de concentration au bénéfice d'une seule personne.

<sup>3</sup> Écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres, qui montre de combien les dépenses de ces ménages devraient augmenter pour qu'ils sortent de la pauvreté.

<sup>4</sup> Défini en fonction de la capacité à satisfaire des besoins minimaux aux prix observés dans le pays.

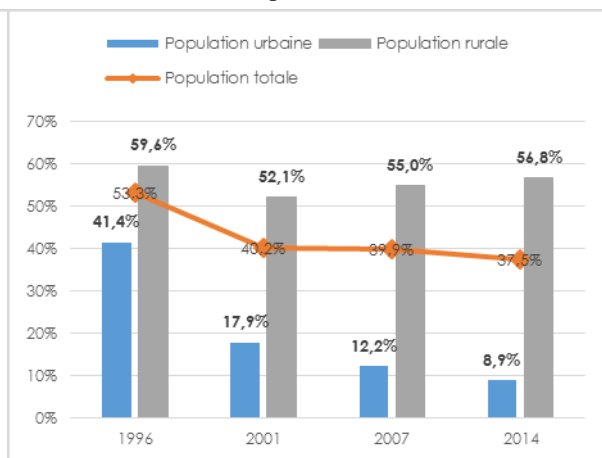


**Graphique 1.**  
Population vivant avec moins  
de 1,9 dollar par jour (en PPA 2011)



Source : Banque mondiale

**Graphique 2.**  
Population vivant en-dessous  
du seuil de pauvreté national



Source : INS-ECAM

### Une croissance non inclusive, un ciblage des politiques insuffisant

Ces différents éléments de constat posent la question de la pertinence et de l'impact des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté mises en œuvre ces dernières années. L'objectif fixé en 2009 par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) de ramener le taux de pauvreté à 28,7 % d'ici 2020 ne sera très probablement pas atteint. En 2014, l'INS estimait qu'il faudrait pour cela une croissance moyenne supérieure à 7 % par an conjuguée à une politique de réduction de la pauvreté et de redistribution volontariste pour y parvenir<sup>5</sup>.

Or, comme il le note dans son enquête de 2015, « la croissance au Cameroun entre 2007 et 2014 a été non inclusive, en ce sens qu'elle bénéficie aux ménages les plus aisés et très peu aux populations pauvres. »<sup>6</sup> La croissance économique camerounaise a en effet été tirée par le secteur tertiaire, qui a contribué à plus de la moitié de la croissance totale sur cette période contre seulement 15,9 % pour le secteur agricole. Les bénéfices de cette période d'expansion se sont donc concentrés dans les zones urbaines qui regroupent la plupart des activités de service. Depuis 2014, la baisse de certains prix agricoles, conjuguée à la réduction des dotations aux secteurs sociaux (éducation, santé) dans un contexte de tension sur les recettes publiques, risque d'aggraver encore davantage les conditions d'existence des populations les plus fragiles. Le programme FMI vise toutefois à préserver des dépenses prioritaires pour limiter l'impact des économies budgétaires sur ces populations.

Enfin, la croissance a été peu génératrice d'emplois productifs en raison notamment des difficultés de développement du secteur privé (climat des affaires délétère, effets de la crise sur les investissements étrangers, etc.). L'État a tenté de répondre à la montée du chômage et à la généralisation du sous-emploi par des recrutements dans la fonction publique mais ces mesures palliatives n'ont encore une fois bénéficié qu'à une frange de la population urbaine éduquée.

<sup>5</sup> L'INS estime qu'il faudrait allouer à chaque adulte pauvre la somme annuelle de 130 200 FCFA pour le sortir de la pauvreté. A l'échelle du pays, il faudrait donc transférer la somme de 775 Mds FCFA pour éradiquer la pauvreté, soit 28,0 % des recettes publiques et 4,5 % du PIB camerounais en 2014.

<sup>6</sup> Institut national de la statistique, 2015, « Quatrième enquête camerounaise auprès des ménages », décembre.



## La SODECOTON souhaite engager un ambitieux plan de redressement

### **Une société parapublique vitale pour le Nord Cameroun**

La filière cotonnière revêt une importance économique et sociale majeure au Cameroun puisqu'elle fait vivre directement deux millions de personnes soit 25% de la population du Septentrion (régions Nord et Extrême Nord). Une seule société cotonnière est présente dans cette région, la SODECOTON (Société de Développement du coton). Elle a été fondée en 1974 avec comme principal objectif la poursuite des activités de la CFDT (Compagnie Française de Développement des Textiles). En 1979, la SODECOTON est devenue une société d'économie mixte avec une participation majoritaire de l'État (59%), suivi de Geocoton Advens (30%) et de la Société Immobilière d'Investissement du Cameroun (SMIC) (11%).

### **Une production en dents de scie, une situation financière difficile**

Entre 1974 et 2004, le groupe a connu trois décennies d'expansion, multipliant sa production de coton graine par 3 entre 1985 et 2004, de 115 000 tonnes à 304 000 tonnes. 2004 demeure aujourd'hui l'année record de production avec un rendement à l'hectare de 1 414 kilos. Toutefois, à partir de 2005, la production a périodiquement chuté pour atteindre 109 000 tonnes en 2009 avec un rendement à l'hectare de moins d'une tonne. La dépréciation du dollar par rapport au FCFA, accompagnée de la baisse prolongée des cours du coton, a dégradé la compétitivité de la filière et considérablement impacté la production de coton durant ces années.

Depuis 2012, la SODECOTON connaît un nouveau souffle, la production retrouvant des niveaux supérieurs à 200 000 tonnes, avec une pointe en 2015, où, avec une production de 296 000 tonnes, le record de 2004 a été frôlé. En 2016 et 2017, la production s'est réduite à 248 115 tonnes puis 240 222 tonnes. Cette baisse s'explique notamment par la diminution de surfaces cultivées en raison de facteurs climatiques et d'arriérés de paiement vis-à-vis des producteurs.

Les dernières campagnes (2014, 2015 et 2016) ont en effet été marquées par une dégradation de la trésorerie de la société. Le résultat d'exploitation est négatif, bien que s'améliorant (-6 Mds FCFA en 2016 contre -19 Mds FCFA en 2015). Cette embellie s'explique par la baisse du prix d'achat aux producteurs de 265 FCFA/Kg en 2015 à 227 FCFA/kg en 2016, et la hausse du prix de vente sur le marché international. Malgré cette amélioration conjoncturelle, la société a subi des manques à gagner à cause de retards de collecte (40.000 tonnes perdues en 2016) ou de rendements industriels insuffisants imputables au défaut de renouvellement de ses équipements. Elle a été en outre affectée par une compensation insuffisante du coût de ses missions de service public par l'État.

La société est financée par un pool bancaire et l'International Islamic Trade Finance Corporation, filiale de la BID, qui a porté sa contribution annuelle (prêt à l'État) de 13 Mds FCFA à 65 Mds FCFA pour 2017-2018.

### **Un objectif de production de 400 000 tonnes en 2022**

Début 2017, l'entreprise a mandaté Geocoton pour réaliser un audit de ses activités et, sur cette base, a fait adopter un plan de redressement par son conseil d'administration de novembre 2017.

Il est ambitionné d'atteindre une production de 400 000 tonnes à l'horizon 2022. Dans cette perspective, les surfaces exploitées seraient portées de 190 700 ha en 2016 à 266 000 ha en 2022. Enfin, le rendement devrait atteindre 1 500 kilos/ha, en progression de 15% par rapport à 2016 (1 300 kilos/ha). Ceci requerrait, outre des crédits de campagne suffisants, des investissements agricoles d'environ 2 Mds FCFA (magasins de stockage des intrants, équipements de mécanisation...).

L'essentiel des investissements concernerait les capacités industrielles de la société, usines d'égrenage (30,8 Mds FCFA) et huileries (8,7 Mds FCFA). S'y ajouteraient des investissements en énergie solaire (2 Mds FCA), des achats de camions (1,5 Md FCFA), et des achats d'équipements informatiques (0,6 Md FCA).

Le financement du total de 50 Mds FCFA devrait être partagé entre l'État et les bailleurs de fonds, qui ont été sollicités.





## **Fiscalité au Cameroun : peu de changements de fond, mais la modification de la procédure de sursis de paiement inquiète les entreprises**

Les nouvelles mesures fiscales et d'amélioration de l'organisation de l'action des régies introduites par la nouvelle loi de finances 2018 devraient augmenter les recettes budgétaires de l'État de 115,8 Mds FCFA à 4 513 Mds FCFA (+2,6%). Les mesures fiscales ne contribuent que très faiblement à cette progression (+5Mds FCFA), l'essentiel étant apporté par les mesures d'organisation, et notamment le croisement des fichiers des impôts et des douanes. Par ailleurs, la loi de finances 2018 modifie en profondeur la procédure d'obtention du sursis de paiement et des recours introduits par les contribuables suite à un redressement.

### **Les nouvelles modalités de collecte de la taxe foncière ont été reportées à 2019**

Une première réforme de la taxe foncière introduite en 2016 a permis de faire passer de 300.000 à 747.000 le nombre d'assujettis. En effet, depuis cette date, l'administration fiscale envoie des déclarations pré-remplies de taxe foncière à partir du fichier client du distributeur d'électricité Eneo. Le contribuable s'acquitte ensuite de la taxe auprès de l'administration fiscale. Une seconde réforme envisagée pour 2018 et instituant la perception de la taxe foncière via les factures d'électricité d'Eneo a été retardée. Elle devait non seulement améliorer le rendement de ladite taxe, mais aussi permettre une meilleure fiscalisation des loyers perçus : les locataires ne pouvaient être exonérés de la taxe foncière due par les propriétaires que s'ils présentaient un contrat de bail dûment enregistré.

### **Les principaux impôts ne changent pas**

Les mesures fiscales se limitent à la création de droits d'accises, à l'augmentation de droits de timbres et au relèvement de droits de sortie. Deux nouveaux droits d'accises ont ainsi été instaurés sur les emballages non retournables et sur les jeux de hasard. Depuis le 1er janvier 2018, tous les emballages non retournables (carton, verre, à l'exception du papier) sont ainsi assujettis à un droit d'accises de 5 FCFA sans considération de leur contenu (liquides, solides ou gazeux). Concernant les jeux de hasard, un nouveau droit d'accise vient appliquer une taxe de 25 FCFA sur chaque unité de jeu de 500 FCFA.

Les timbres fiscaux sont majorés. Les timbres d'aéroports ont notamment été revus à la hausse à 25 000 FCFA contre 10 000 FCFA auparavant. Cette taxe, collectée par les compagnies aériennes depuis 2015 au moment de l'achat du billet devrait augmenter le prix des billets d'avion.

Les exportations de grumes sont désormais assujetties à un droit de sortie de 30% contre 20% auparavant. D'autres produits, qui étaient jusqu'ici exonérés de droits de sortie, y sont désormais assujettis. Les bananes, le coton ou le caoutchouc font l'objet d'un droit de sortie de 2%. L'huile de palme, le poivre et le piment sont quant à eux assujettis à un droit de sortie de 5%.

### **La nouvelle procédure d'obtention d'un sursis de paiement renforce les prérogatives du Ministre des finances**

La loi de finances 2018 a considérablement modifié la procédure permettant l'obtention d'un sursis de paiement après redressement. En effet, la nouvelle procédure accorde au Ministre des Finances des prérogatives que le tribunal administratif exerçait précédemment.

Jusqu'à-là, à défaut de réponse positive des services administratifs du contentieux fiscal puis du Ministre des Finances, le requérant saisissait le tribunal administratif en contestation et pouvait demander à celui-ci le sursis de paiement.

Désormais et malgré le recours engagé devant le tribunal administratif, le sursis de paiement doit être demandé au Ministre des Finances. Cette demande s'accompagne du paiement d'une consignation supplémentaire de 10% du montant des sommes contestées. Cette consignation s'ajoute à celle de 15% payée pendant la phase administrative préalable au recours devant le tribunal administratif.



## CENTRAFRIQUE

### Poursuite de la croissance fragilisée par l'insécurité, progression insuffisante des recettes de l'État et dépenses ajustées en conséquence

#### **Une croissance qui s'effrite, un secteur bancaire en voie d'assainissement**

Après avoir atteint 4,5 % en 2016, la croissance pour 2017 est estimée à 4,3 % par le FMI et à 3,9 % par la BEAC. Selon le gouvernement, l'activité économique a été soutenue par le secteur secondaire (+7,2 %) sous l'effet notamment de la reprise des investissements publics et donc de l'activité du BTP (+4,9 %). La croissance du secteur primaire (+3,2 %) a été portée par de bonnes récoltes mais surtout par la progression de la production du secteur forestier. Cette production aurait augmenté en volume de 28,3 % sur l'année, et les exportations auraient cru de 52,8 % en volume mais diminué de 9,7 % en valeur. Les filières coton et café voient en revanche leur production baisser sous l'effet de la remontée de l'insécurité. L'activité de l'industrie extractive (diamants, or) est également en hausse. La levée partielle de la suspension du processus de Kimberley dans l'ouest du pays a permis de porter la production officielle de diamants à environ 60 000 carats, ce qui reste toutefois très éloigné des niveaux atteints avant la crise.

Le secteur bancaire est en voie d'assainissement. Les décaissements des bailleurs de fonds ont permis d'injecter des liquidités et de soutenir le niveau des dépôts (+9,3 %). Les crédits sont en forte baisse (-10,2 %) du fait de l'effondrement des crédits à l'État (-59,1 %). Les crédits au secteur privé se stabilisent à environ 130 Mds FCFA (-0,4 %). Le montant des créances en souffrance diminue de 15,5 % à 36,6 Mds FCFA mais reste à un niveau élevé en proportion (25,3 % des encours) du fait du recul du crédit. Elles sont toutefois provisionnées à plus de 90 %. Enfin, les créances en souffrance devraient baisser suite à la titrisation en cours des créances sur l'État.

#### **Des performances budgétaires insuffisantes**

Ces bonnes performances macroéconomiques ne se reflètent toutefois pas dans l'exécution du budget 2017. Si les prévisions de recettes totales ont été atteintes à plus de 95 %, c'est notamment grâce à des appuis budgétaires et des dons projets plus importants que prévu. La mobilisation des recettes propres a en revanche été plus difficile et l'objectif fixé par le FMI aux régies financières n'a pas été atteint (écart de 8,5 Mds FCFA sur un objectif de 102 Mds FCFA), malgré une hausse d'environ 10 % des montants recouvrés par rapport à 2016. Cet écart serait pour l'essentiel dû à la sous-évaluation des importations et au recouvrement insuffisant des arriérés d'impôts. Les réformes nécessaires tardent à se mettre en place et le niveau de transparence dans la gestion des finances publiques reste très insuffisant.

Les dépenses affichent des niveaux d'exécution extrêmement faibles (52,6 % au total). Elles se sont pratiquement concentrées sur les dépenses de personnel et de fonctionnement (respectivement 98,1 % et 92,2 %), au détriment des transferts (40,2 %) et des dépenses d'investissement (27,7 %). Le niveau des dépenses sociales est également très modeste : elles s'élèvent à seulement 15,6 Mds FCFA, soit un taux d'exécution de 34,9 % et 1,3 % du PIB.

Malgré la modicité des dépenses, l'objectif de déficit n'a pas été respecté. Ce dépassement est lié au report du décaissement de l'aide budgétaire de la Banque mondiale, le gouvernement centrafricain ayant tardé à se conformer à une exigence sur la réforme du secteur des télécommunications (modification de la loi stipulant que le ministre des Télécommunications peut modifier par simple arrêté l'imposition des opérateurs téléphoniques). Cette condition étant désormais remplie, les 14 Mds FCFA en question devraient être décaissés au mois d'avril.

#### **Une dette externe en cours de restructuration, une dette interne en début d'apurement**

L'encours de la dette publique centrafricaine s'élevait à 632,5 Mds FCFA fin 2017, soit environ 55 % du PIB, répartis en 338,5 Mds FCFA de dette externe et 294,0 Mds FCFA de dette interne. Selon les données de la BEAC, la dette externe a progressé 10,9 % en 2017.

Le gouvernement est actuellement en négociations avec de nombreux créanciers non membres du Club de Paris (Argentine, Inde, Guinée équatoriale, Lybie, etc.) pour obtenir un rééchelonnement de sa dette bilatérale.



Par ailleurs, un plan d'apurement de la dette interne est en cours de mise en œuvre. Une convention a été signée entre l'État centrafricain et les établissements bancaires. L'accord prévoit un règlement des sommes dues aux banques sur huit ans et la réduction du taux d'intérêt de 8,5 % à 2,95 %. Les premiers versements visant à apurer la dette salariale et la dette commerciale ont également été réalisés fin 2017.

Le paiement des arriérés se fait toutefois toujours au rythme des décaissements des bailleurs qui permettent de libérer de la trésorerie. Le respect de la mise en œuvre du calendrier d'apurement constituera donc un enjeu important pour la prochaine revue du FMI.

### **Pour 2018, une poursuite de la croissance dépendante de la sécurité, une situation financière toujours précaire**

Pour 2018, la croissance économique est attendue à 4,5 % à la faveur du dynamisme de la filière bois et de la poursuite de la reprise de la production de diamants. L'amélioration des conditions de sécurité dans l'ouest du pays doit permettre un redéploiement progressif de l'administration et du secteur privé.

La loi de finances adoptée le 19 décembre 2017 s'établit à 163,0 Mds FCFA en ressources et 211,5 Mds FCFA en dépenses. Elle vise un déficit primaire de 17,1 Mds FCFA, en ligne avec la limite de 1,4 % du PIB fixée par le FMI. Le déficit budgétaire global de 48,5 Mds FCFA doit être financé par l'apport des bailleurs de fonds et par les ressources dégagées par les allègements de dette.

La situation financière de l'État resterait donc précaire malgré des perspectives économiques plutôt positives pour l'année 2018. Ces dernières seront tributaires de l'évolution de la situation sécuritaire et de la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) ayant fait l'objet de promesses de financement de 2,2 Mds USD, et qui connaît pour l'instant de sérieux retards de mise en œuvre (10 % à 15 % de décaissement à fin 2017).

## **CONGO**

### **Le gouvernement compte sur la production pétrolière pour une reprise de la croissance, un rééchelonnement de dette s'impose**

#### **Poursuite de la récession en 2017 malgré la mise en production de Moho-Nord, forte croissance de la dette**

La récession s'est poursuivie au Congo en 2017. Après une baisse de 2,8 % en 2016, le PIB s'est contracté de 4,6 % selon le gouvernement congolais (-2,0 % selon la BEAC et -3,6 % selon le FMI).

Le secteur pétrolier est presque l'un des seuls à avoir résisté grâce à la mise en exploitation d'un nouveau champ pétrolier (Moho-Nord) qui a permis de compenser la baisse de production des puits vieillissants. Selon la BEAC, la production pétrolière au troisième trimestre 2017 a augmenté de 19,7 % sur un an.

La tendance est en revanche défavorable pour la plupart des secteurs hors pétrole. C'est le cas du secteur du bois qui a souffert du gel des investissements opéré par plusieurs opérateurs et de l'arrêt de la production de la société IFO requis par des travaux de maintenance. Au troisième trimestre, la production de grumes a baissé de 30,2 % et les exportations de 26,8 % sur un an. Dans le sillage de la baisse des investissements publics, le chiffre d'affaires du secteur du BTP est en chute libre (-63,0 %) tout comme les importations de ciment transitant via le port de Pointe-Noire (-84,5 %). La production brassicole ressort en baisse de 5,3 % et l'industrie du tabac affiche un repli de 8,5 % sur un an.

L'année 2017 a été marquée par la forte augmentation de la dette publique. Elle s'élèverait à 5 780,7 Mds FCFA fin 2017 (soit environ 110 % du PIB), en progression de 76,7 % sur un an du fait notamment de l'augmentation des arriérés internes et de la prise en compte de la dette contractée auprès des traders et garantie par des livraisons de pétrole. Ce bond de l'endettement public s'est traduit par un dérapage budgétaire pour le paiement des charges de la dette (+307,8 % au 30 septembre 2017 par rapport aux prévisions).

Dans ce contexte de récession économique et face à ce niveau de dette devenu insoutenable, l'État n'a été en



capacité d'exécuter le budget 2017 que de manière très partielle : au troisième trimestre, 52,9 % des recettes avaient été mobilisées et 34,8 % des dépenses avaient été exécutées. Le 29 décembre 2017, une Loi de Finance Rectificative réduisant le budget de près d'un tiers (1893,1 Mds FCFA contre 2 729,3 Mds FCFA pour la LFI) a été adoptée.

### **Reprise attendue du secteur pétrolier en 2018 par les autorités, mais bouclage du budget fortement dépendant de l'extérieur**

La situation économique hors secteur pétrolier ne devrait guère s'améliorer en 2018 en raison de l'atonie de la demande et de l'absence d'espace budgétaire permettant une relance publique.

Le gouvernement a présenté un projet de loi de finances tablant sur un retour de la croissance économique (+0,7 %), et ce projet a été jugé valide par le FMI. La reprise serait soutenue par la montée en puissance du champ pétrolier de Moho-Nord, dont la production doit atteindre 100 000 barils/jour. La production du Congo serait ainsi portée à 117 millions de barils en 2018, contre 95,6 millions de barils en 2017 (+22,4 %). Avec un prix du baril attendu à environ 60 USD, cette augmentation de la production se traduirait par une hausse du PIB pétrolier de 22,6 % en 2018. Le secteur non pétrolier poursuivrait pour sa part sa récession pour la troisième année consécutive (-6,3 % après un recul de 9,2 % en 2017 et de 3,2 % en 2016).

Basé sur ces prévisions, le budget 2018 a été arrêté en ressources à 1802,8 Mds FCFA et en dépenses (hors amortissements sur la dette) à 2362,7 Mds FCFA. Il s'appuie ainsi sur un quasi-doublement des recettes pétrolières (+91,5 %) obtenu du fait de règles de partage de la production plus favorables à l'État dès lors que les prix du baril augmentent. Par ailleurs, le budget table sur un maintien des recettes douanières en dépit de la forte baisse des échanges commerciaux observée au cours des dernières années, ceci grâce aux réformes mises en œuvre et l'amélioration du contrôle des valeurs en douanes.

Du côté des dépenses, les intérêts de la dette bondissent de 64,0 % à 146 Mds FCFA. En y ajoutant les amortissements, on parvient à un service de la dette de 749,9 Mds FCFA soit 46,8 % du budget de l'État. Parmi les autres postes, seules les dépenses de transferts sont maintenues à leur niveau de 2017. Les mesures de maîtrise de la masse salariale doivent permettre une réduction des dépenses de personnel de 11,1 %. Les dépenses de biens et services baissent de 14,0 %. Les dépenses d'investissement chutent de 39,7 %.

Malgré ces coupes dans les dépenses, le déficit budgétaire total se creuse à 559,9 Mds FCFA.

### **Signature d'un programme avec le FMI conditionnée par un rééchelonnement adéquat de la dette**

Le Congo souhaite finaliser un accord avec le FMI. Deux conditions avaient été fixées pour qu'une mission puisse se rendre à Brazzaville afin de discuter des contours précis du programme : l'adoption d'un budget conforme aux prévisions du Fonds et le recrutement des cabinets de conseil pour accompagner le gouvernement dans les négociations pour le rééchelonnement de la dette. Ces conditions sont désormais remplies et un projet de lettre d'intention a d'ores et déjà été rédigé.

Les discussions devraient notamment se focaliser sur la soutenabilité de la dette. Les aides budgétaires des bailleurs ne suffiront pas à combler le besoin de financement, le rééchelonnement des dettes devrait donc être un élément central du dispositif qui sera proposé. Des démarches ont été engagées avec la Chine et un premier accord a été trouvé. Celui-ci est toutefois jugé insuffisant car il prévoit seulement, sous condition de paiement des arriérés actuels, une période de grâce de trois ans sans allongement de la maturité des prêts. Un projet de rachat de la dette des entreprises chinoises par le gouvernement chinois est également évoqué mais ce projet n'a pas encore abouti. Les négociations avec les traders sont en cours. Le Tchad qui avait entamé les négociations avec Glencore mi-2017, a conclu en mars 2018.





## GABON

### La zone économique spéciale de Nkok, une initiative prometteuse

Les zones franches ou les zones économiques spéciales (ZES) ont connu des résultats souvent décevants en Afrique. La ZES de Nkok au Gabon, créée le 10 octobre 2012, connaît en revanche des résultats prometteurs. Située à 27 km de Libreville, elle est aménagée et gérée par la société Gabon Special Economic Zone SA (GSEZ), fruit d'un partenariat public-privé entre le groupe singapourien OLAM et l'État gabonais, qui détiennent respectivement 60 et 40 % du capital. Ce projet, inscrit dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), a pour principal objectif d'accroître l'attractivité du Gabon en offrant aux investisseurs un lieu favorable à leur implantation, et ainsi de contribuer à la diversification de l'économie.

### **Des infrastructures et un environnement juridique et fiscal attractifs**

La zone dispose d'une surface totale de 1126 hectares et est située aux abords de la route principale N1, à 27 kilomètres de Libreville. Elle est également reliée au port d'Owendo, par voie ferrée et fluviale<sup>7</sup>. Un accès terrestre plus rapide depuis Libreville serait actuellement à l'étude.

La première phase de développement, toujours en cours, prévoit l'aménagement de 620 hectares, divisés en 15,4 hectares de zone commerciale, 44 de zone résidentielle et 560 de zone industrielle. Le montant total de l'investissement pour cette première phase s'élèverait à 488 M USD.

Afin de faciliter les démarches administratives, un guichet unique rassemblant 17 administrations publiques a été rapidement mis en place, et permet une création d'entreprise en 48 heures. La zone est totalement indépendante en énergie : l'électricité est fournie par une centrale électrique fonctionnant au gaz et au gasoil d'une puissance de 70 mégawatts, pouvant être portée à 105 mégawatts. 7 puits de forage fournissent 6 millions de mètres cubes d'eau par jour aux entreprises. Les tarifs sont préférentiels ; le prix de l'électricité est de 0,09 USD/KWh et l'eau est vendue 1 USD pour 1000 litres.

De nombreuses incitations et avantages fiscaux sont offerts : 0 % d'impôts sur les dividendes, 0 % d'impôts sur le foncier, 0 % d'impôts sur les revenus pour les 10 premières années – puis 10 % pour les 5 années suivantes –, 100 % d'exonération de taxes sur les sociétés, les gains en capital et le revenu et le rapatriement de 100 % des fonds. Aucun droit de douane à l'importation de biens nécessaires à la production n'est exigé. La réglementation du travail est également assouplie : les entreprises peuvent recruter davantage de travailleurs étrangers pour une période de sept ans, à condition qu'elles forment autant de travailleurs gabonais.

### **Des investissements importants**

Plus de 90% des concessions de la zone industrielle ont été attribuées. Les investisseurs viennent majoritairement de pays asiatiques, la Chine et l'Inde étant les plus représentées. On dénombre, aujourd'hui, 73 entreprises implantées (contre 6 en 2013) qui ont investi plus de 500 M USD. A la fin de l'année 2017, 2 130 personnes travailleraient sur le site, dont 70 % de Gabonais, soit une augmentation de 84% depuis 2015 (1 158 travailleurs recensés).

Six secteurs d'activité sont représentés : l'industrie du bois, la métallurgie, l'agro-industrie, la pharmacologie, le BTP et la chimie.

Le bois demeure, néanmoins, le secteur d'activité majoritaire, rassemblant environ 80% des entreprises présentes sur la zone. L'entreprise « Green Ply », leader indien du contreplaqué est, notamment, active. Un cluster-bois d'une superficie de 50 000 mètres carrés héberge des fabricants de meubles. Chaque entreprise a accès à un atelier de 500 mètres carrés ou plus, et à des installations communes permettant la conception de meubles. Un incubateur, financé par la Banque Africaine de Développement à hauteur de 120 M FCFA, a été inauguré le 6 octobre 2017 au sein du cluster. Il devrait permettre de former chaque année 20 jeunes de 16 à 25

<sup>7</sup> Fin 2016, GSEZ a racheté à Comilog la société Somivab, fabricant des traverses de bois et située à Essassa, juste à côté de Nkok. Cela a offert à la zone industrielle un accès direct au Transgabonais, le chemin de fer reliant Franceville au port minéralier d'Owendo, accessible par voie fluviale depuis Nkok.



ans aux métiers de la filière.<sup>8</sup>

Si aucune filiale d'entreprise française n'est installée au sein de la zone, des partenariats ont cependant été établis entre des entités hexagonales et GSEZ. Aux termes d'un accord conclu le 10 janvier 2017, l'opérateur français Rougier s'est engagé à fournir annuellement 110 000 m<sup>3</sup> de grumes d'Okoumé pour une durée de sept ans aux industriels du secteur. Par ailleurs, un partenariat a été conclu entre l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs de Paris (EnsAD) et GSEZ en octobre 2015 dans le but de créer l'Institut supérieur international d'art et design d'Afrique (ISIADA). Dans le cadre de cette coopération, une formation a été proposée, en avril 2016, aux opérateurs du cluster bois afin d'améliorer le design de leurs produits.

La métallurgie est le second secteur important de la zone industrielle. Les sociétés « Chaudronneries du Gabon<sup>9</sup> » et « les Acieries du Gabon » (groupe camerounais Foberd) ont pour principales activités le recyclage de métaux ferreux et la production d'alliages. La Chaudronnerie du Gabon (CDG) recycle la ferraille récupérée dans le pays avec une capacité de production de 5 000 tonnes de fer à béton par mois. Les Acieries du Gabon ont une capacité de production de 70 000 tonnes par an de barres à verrous pour l'armature du béton, et de 10 000 tonnes par an de tubes soudés.

Une unité de production de gaz industriel et médical (GIM Gabon) jouxte ces entreprises. Elle appartient aussi au groupe Foberd. Elle produit de l'oxygène industriel et médical, l'acétylène industriel et l'argon.

Une société spécialisée dans la production de médicaments génériques, la société « Santé Pharmaceutique », devrait démarrer ses activités début 2018.

La zone résidentielle est occupée à plus de 50 %, et accueille les employés, le plus souvent cadres, et leurs familles.

Enfin, une future zone commerciale devrait accueillir des salles d'expositions avec les produits du label « Made in Gabon » – meubles de luxe en bois..

### **Des perspectives prometteuses**

Lors d'une deuxième phase, 506 hectares seraient aménagés. Aucune information sur la répartition entre les zones résidentielles, commerciales et industrielles n'est encore disponible. Les dirigeants de la zone souhaitent à terme constituer un véritable lieu de vie à Nkok et devraient donc développer des structures de loisirs. Elles pourraient être créées lors de cette prochaine phase, qui devrait débuter en 2018.

Plusieurs projets d'installations d'entreprises sont en cours, notamment :

- la société indienne L7H Life Resources Overseas Pvt Ltd a signé une convention avec l'État gabonais le 19 novembre 2015. Elle a acquis une parcelle de 10 hectares pour une unité de transformation de viande de volaille élevée à l'extérieur du site. Entre 2 000 et 10 000 tonnes de poulets de chair seraient produites par mois.
- le groupe chinois AVIC International Holding Corp est actuellement en train de construire trois centres de formation technique à Nkok. Ils formeront notamment aux métiers du génie mécanique, de l'électronique, de l'aéronautique, de la climatisation, du soudage, de la maintenance technique et de la menuiserie.

<sup>8</sup> Sur le même modèle, la Banque Mondiale étudierait une implication dans un centre de formation consacrés aux métiers du bois, ainsi que du numérique.

<sup>9</sup> Appartient à M. Mohamed Reslan de nationalité libanaise.



## GUINÉE ÉQUATORIALE

### Récession moins prononcée et réduction du déficit budgétaire, mais baisse des avoirs extérieurs

#### **La hausse des cours du pétrole, l'accroissement de la production de gaz et la reprise des investissements publics amortissent la crise**

Selon les services de la BEAC, l'économie équato-guinéenne poursuivrait en 2017 sa récession pour la troisième année consécutive, mais de façon moins marquée. Les dernières estimations font état d'une contraction du PIB réel nettement inférieure aux prévisions initiales (-2,7 % contre -11 % prévu). L'ampleur de la récession se réduirait ainsi par rapport aux niveaux atteints en 2015 et 2016 (respectivement -9,5 % et -8,5 %).

La production de pétrole aurait poursuivi son repli tendanciel en 2017 (-14,8 %). Elle se serait établie à 174 080 barils/jours, contre 204 237 barils/jour en 2016. La Guinée équatoriale a en revanche bénéficié de la remontée des cours du pétrole : le baril de brut équato-guinéen s'est échangé à un prix moyen de 48,9 USD, contre 39,0 USD en 2016, soit une hausse de 25,4 % sur un an.

L'amélioration de la situation économique serait principalement due au secteur gazier et à la reprise du secteur de la construction. Les exportations de gaz auraient augmenté de 9,3 % à 51,6 millions de barils équivalent pétrole suite à la fin de travaux de maintenance dans plusieurs blocs. La branche BTP aurait pour sa part bénéficié de la hausse des dépenses publiques d'investissement.

#### **La hausse des recettes pétrolières permet une réduction du déficit et une reprise de l'investissement public au prix d'une poursuite de la baisse des dépenses courantes**

Les recettes budgétaires totales recouvrées en 2017 s'élèvent à 1 233,9 Mds FCFA contre 1 129,1 Mds FCFA en 2016, soit une hausse de 9,3 %. Les finances de l'État ont bénéficié de la reprise du secteur extractif: les recettes pétrolières ont enregistré une augmentation de 17,3 % pour s'établir à 952,9 Mds FCFA. Les recettes non pétrolières se sont en revanche réduites de 11,4 % à 280,9 Mds FCFA.

Les dépenses totales sont en baisse de 0,3 %, se situant à 1 393,1 Mds FCFA en 2017 contre 1 397,8 Mds FCFA un an plus tôt. Cette baisse est principalement liée à la diminution drastique des dépenses courantes (-10,7 % à 637,7 Mds FCFA) et des intérêts sur la dette extérieure (-42,5 % à 29,9 Mds FCFA). Les dépenses en capital sont en revanche en forte hausse (+10,4 % à 755,3 Mds FCFA).

Le déficit budgétaire global, base engagements (hors dons) se réduit à 159,2 Mds FCFA contre 268,7 Mds FCFA en 2016.

#### **Les avoirs extérieurs baissent fortement**

Les avoirs extérieurs nets baissent de moitié (-54,1 %). A fin 2017, ils s'établissent à 74,6 Mds FCFA, contre 162,7 Mds un an plus tôt et 854,1 Mds FCFA en 2015.

Les dépôts dans les banques ont baissé de 2,3 % au cours de l'année 2017, tandis que les crédits distribués, essentiellement constitués de crédits au secteur privé, progressent de 2,8 %.

Les créances en souffrance augmentent fortement (+9,6 %) et représentent 27,8 % des créances totales, contre 26,1 % en 2016. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'améliore : il atteint 40,3 % contre 38,9 % en 2016.



## TCHAD

### Tchad : des espoirs de reprise, un budget ambitieux toujours très dépendant des financements extérieurs malgré le rééchelonnement du prêt Glencore.

#### **Une reprise attendue en 2018, des espoirs de nouvelles recettes pétrolières et gazières à plus long terme**

L'État comme la BEAC tablent sur une reprise après 2017, année pour laquelle les estimations de croissance divergent fortement : +1,3 % pour l'État, +0,6 % pour le FMI, et -5,3 % pour la BEAC.

La prévision de croissance retenue pour le cadrage macroéconomique du PLF apparaît prudente par rapport à celle de la BEAC (2,6 % contre 3,3 %). La Banque centrale estime que le Tchad devrait retrouver son dynamisme grâce au rebond du secteur pétrolier et à la poursuite de la mise en œuvre du programme avec le FMI. L'objectif de production de pétrole est fixé à 132 588 barils/jour en 2018 dans le projet de (contre 119 945 barils/jour en 2017 selon la BEAC) tandis que l'hypothèse de prix du baril de Brent est arrêtée à 52,48 USD (contre une moyenne de 52 USD entre janvier et septembre 2017). Il est à noter qu'en toile de fonds, de grands espoirs sont placés dans une augmentation de la production pétrolière qui serait susceptible d'atteindre 230 000 barils/jour d'ici 2020, grâce à la mise en production de nouveaux gisements par CNPC et au recours à de nouvelles méthodes d'extraction par Esso. S'y ajouteraient l'entrée en production du champ gazier de Sedigui et, à plus long terme, la possibilité de percevoir des droits de passage sur l'évacuation de 60 000 à 80 000 barils/jour de pétrole du Niger, grâce à la construction d'un pipeline de 600 km venant se raccorder au pipeline Tchad-Cameroun.

#### **Un budget caractérisé par d'ambitieux objectifs de recette, un effort d'ajustement de la masse salariale et une relance de l'investissement public**

Le projet de loi de finances, adopté le 28 décembre 2017 par l'Assemblée nationale, a été préparé avant l'aboutissement des négociations engagées avec Glencore depuis mi-2017 pour le rééchelonnement de la dette. Il a toutefois été construit sur l'hypothèse d'un rééchelonnement, qui permettrait donc de réduire le service de la dette de 234 Mds FCFA et de limiter ainsi le déficit budgétaire à financer. L'accord finalement trouvé le 21 février 2018 prévoit deux ans de grâce dans le remboursement de la dette ainsi qu'un allongement à douze ans de la maturité du prêt tout en révisant à la baisse le taux d'intérêt. L'enjeu était de taille, car hors rééchelonnement, le service de la dette aurait 38,4% des dépenses. Ces nouvelles dispositions ont été jugées satisfaisantes par le FMI, ce qui doit lui permettre de procéder en mai 2018 au décaissement ajourné fin 2017. Leur impact précis sur le service de la dette 2018 n'est pas connu.

Sur la base des hypothèses précitées de reprise économique et de légère augmentation de la production de pétrole, le budget 2018 s'établit en recettes à 846,4 Mds FCFA en hausse de 23 % par rapport au budget révisé de 2017 et en dépenses hors service de la dette à 827,3 Mds FCFA, en hausse de 6,9 % par rapport à la Loi de Finance Rectificative 2017.

Les recettes fiscales hors pétrole progressent de 11,8 % à 397 Mds FCFA, portées par des dispositions nouvelles, dont notamment la limitation des exonérations et le non renouvellement de certaines d'entre elles, la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)<sup>10</sup>, et la réorganisation du régime simplifié d'imposition coordonnée avec le rehaussement du seuil d'assujettissement à la TVA.

Les recettes non fiscales hors pétrole diminuent de 27,1 % à 25,7 Mds FCFA en relation avec l'absence de recettes exceptionnelles, contrairement à 2017 marqué par la solution du litige avec Esso.

Les recettes pétrolières progressent de 182,6 % à 230,3 Mds FCFA en relation avec l'entrée en vigueur d'un accord signé récemment entre l'État et les sociétés pétrolières et dont les détails nous sont inconnus.

Les recettes en capital sont en hausse de 19,0 % à 193,3 Mds FCFA. Elles sont en quasi-totalité apportées par

<sup>10</sup> La réforme de l'IRPP va permettre de passer d'un régime complexe organisé en huit catégories d'impôts à un système dual portant d'une part sur la rémunération et d'autre part sur le capital. Cette réforme instaure notamment un taux zéro sur la tranche de revenu annuel inférieur ou égal à 800 000 FCFA ainsi qu'un taux maximal de 30 %, contre 60 % précédemment.





les partenaires extérieurs.

Après plusieurs années d'ajustement drastique, le budget 2018 ne prévoit plus de baisse des dépenses et mise sur une relance des investissements.

Les dépenses de personnel connaissent une augmentation apparente de 348,5 Mds FCFA en LFR 2017 à 354 Mds FCFA en LFI 2018. Dans les faits, les dépenses de personnel auraient atteint 376 Mds FCFA en 2017, et les mesures engagées pour contenir la masse salariale (baisses de primes et indemnités diverses, audit des diplômés, etc.) permettraient donc une réduction de 22 Mds FCFA en 2018.

Les dépenses de biens et services augmentent faiblement (2,4 %) à 87 Mds FCFA et restent inférieures aux 95,6 Mds réalisés en 2016.

Les transferts et subventions passent de 109 Mds FCFA en LFR 2017 à 112 Mds FCFA en LFI 2018. Ils ne dépassent que légèrement le niveau atteint en 2016 (107,5 Mds FCFA).

Les dépenses d'investissement sur fonds propres sont en hausse de 17,1 % à 83 Mds FCFA. En intégrant les financements extérieurs, le total des dépenses d'investissement atteint 274,3 Mds FCFA.

Par ailleurs, les remboursements de la dette intérieure devraient atteindre 205,8 Mds FCFA dont 107,3 Mds FCFA de remboursement des titres publics à resouscrire à 90 % dans le cadre du mécanisme de « rollover » mis en place pour alléger la trésorerie des banques.

Certains ministères voient leurs enveloppes de dépenses augmenter. Mais, les budgets de fonctionnement sont contenus et, dans la plupart des cas, la progression des dotations est liée à l'augmentation de l'investissement sur financement extérieur. C'est notamment le cas du Ministère de la Santé publique, bénéficiaire de l'appui budgétaire français, et dont le budget progresse de 5 % du fait d'une augmentation de l'investissement extérieur de 29 % à 18 Mds FCFA. La configuration est la même pour les Ministères de la Production, de l'Irrigation et des Equipements agricoles (+75 % en investissement), de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (+254 % en investissement), de la Justice et des Droits de l'Homme (+216 % en investissement), du Pétrole et de l'Energie (+22 % en investissement).

### **Une forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs**

Le déficit budgétaire après rééchelonnement atteint 262,6 Mds FCFA. Il est supposé être financé par un appui budgétaire des partenaires de 111 Mds FCFA, le décaissement par le FMI de 55 Mds FCFA, et les resouscriptions de titres publics à hauteur de 96,6 Mds FCFA. La contribution de l'extérieur est donc majeure, compte tenu de la faiblesse des marges de manœuvre des banques pour financer l'État.

#### **Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Chef du Service Economique Régional (adresser les demandes à [yaounde@dgtresor.gouv.fr](mailto:yaounde@dgtresor.gouv.fr)).

#### **Clause de non-responsabilité**

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**Auteur :** Service Economique Régional de Yaoundé, Service Economique de Libreville, Service Economique de Brazzaville et Service Economique de Kinshasa

**Adresse :** BP. 102 Plateau Atemengue – Yaoundé Cameroun

**Rédigée par :** Service Economique Régional et correspondants

**Revue par :** François GIOVALUCCHI

**Version du 31 mars 2018**

**Version originelle du 31 mars 2018**